

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission «Patrimoine, travaux, voirie et environnement»

Conseil municipal du 25 juin 2012  
Séance du 14 juin 2012

## 29 Réhabilitation du local associatif Martinique - dépôt du permis de construire

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes M'BAYE-DIAO, FEVRIER, MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS  
Mme BOUKHELIF  
Mme PAMART  
Mme BARBETTE  
M. MACHU  
Mme LEFEVRE  
Mme SOKOLONSKI  
M. CHEURFA



Pouvoir à :  
Pouvoir à :

Mme CAPON  
Mme CARLIER  
M. SZPIRKO  
M. BEAUBRUN  
Mme FEVRIER  
M. BELMHAND  
Mme MAUPIN  
M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DINGIVAL  
Mme RIFFAULT  
M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 36

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Hicham BOULHAMANE, conseiller municipal délégué, expose :

La commune de Creil, propriétaire d'une maison située 26, rue de la Rainette à Creil (60100) sur un terrain cadastré n° 182 section BD pour une surface de 411 m<sup>2</sup>, envisage de l'aménager et de la mettre aux normes, afin d'y créer le local associatif Martinique. Ce programme fait partie d'une opération financée dans le cadre du Plan de renouvellement urbain du quartier Rouher.

La maison sera entièrement réhabilitée et une extension est également prévue au-dessus du garage. La toiture existante sera ainsi prolongée au-dessus de l'extension. Le projet prévoit :

- la modification et la création d'ouvertures en façades,
- la création d'une enveloppe extérieure métallique,
- la création d'ouvrages extérieurs : plate-forme béton, rampes, terrasse, clôtures.

La réalisation de ces travaux est soumise à l'obligation de dépôt d'un dossier de demande de permis de

# maintenant !

construire.

En conséquence, il vous est demandé d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de permis de construire, en vue des travaux de réhabilitation de cette maison.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,  
Vu le code de la construction et de l'habitat, notamment les articles L134-1, L134-5, L271-4 et L271-6,  
Vu l'avis de la commission « Patrimoine, travaux, voirie et environnement » en date du 14 juin 2012,  
Considérant le projet de réhabilitation du local associatif sis rue de la Martinique,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36      Pour : 36      Contre : 0      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article unique** : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à déposer un dossier de permis de construire en vue de la réhabilitation du local associatif Martinique à Creil.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 26.06.12

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 29.06.12

Jean-Claude VILLEMMAIN



Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document  
Creil, le 29.06.12 Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy